



COMMISSION EUROPEENNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 20 juillet 2012

La Commission propose une liste de pays d'accueil des «Capitales européennes de la culture» après 2019

La Commission européenne a adopté aujourd'hui une proposition visant à reconduire l'initiative «Capitales européennes de la culture». L'échéance du programme en cours étant fixée à 2019, la nouvelle proposition établit l'ordre dans lequel les pays présenteront la candidature de leurs villes pour l'obtention du titre, et ce jusqu'en 2033. La Commission propose qu'en plus des deux États membres qui participent chaque année au programme les pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion puissent, eux aussi, présenter leur candidature tous les trois ans. La liste des pays d'accueil doit à présent être examinée par le Parlement européen et le Conseil, qui arrêteront définitivement les modalités du programme avant la fin de 2013.

La commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse, M^{me} Androulla Vassiliou, s'est exprimée en ces termes: «L'initiative "Capitales européennes de la culture" est l'une des plus notoires et des plus abouties qu'ait lancées l'Union européenne. Outre qu'elle met en valeur la diversité et la richesse incomparables de l'Union sur le plan culturel, elle sert de catalyseur au développement des villes, au profit des habitants comme des visiteurs. Dans les États membres, l'obtention du titre fait l'objet d'une concurrence plus acharnée que jamais qui confirme la valeur et l'intérêt durables de l'initiative.»

[La proposition de la Commission](#) conserve les caractéristiques et la structure générales du programme en cours. Elle envisage notamment de maintenir le système de rotation entre États membres pour la désignation des villes lauréates (voir annexe). Les critères retenus à cet effet ont été modifiés de façon à donner des lignes directrices plus précises aux «Capitales» en puissance et à améliorer, par la même occasion, le processus général de sélection et de suivi des villes participantes. Une plus grande importance sera accordée à la capacité de stimuler, par contrecoup, la croissance et le développement urbain à long terme, de même qu'à sa dimension européenne et à la qualité des événements culturels et artistiques organisés pendant l'année.

Contexte

L'actuelle initiative «Capitales européennes de la culture» (instituée par la décision n° 1622/2006/CE) s'achèvera en 2019. Le concours pour l'obtention du titre est ouvert six ans à l'avance, afin de laisser suffisamment de temps aux villes pour se préparer; la décision portant sur le nouveau cycle doit donc être adoptée par le Parlement et le Conseil en 2013.

La proposition de la Commission fait suite à plusieurs évaluations du programme en cours, à une consultation publique réalisée d'octobre 2010 à janvier 2011 et à une réunion publique tenue à Bruxelles en mars 2011. Ces démarches ont clairement montré que l'initiative engendrait de multiples bénéfices, tant pour les villes lauréates que pour leur région: elle reste un événement essentiellement culturel, mais ses retombées sur le plan socio-économique sont nombreuses, surtout lorsqu'elle s'inscrit dans une stratégie de développement à long terme axée sur la culture.

Depuis le lancement de l'initiative, en 1985, quarante-six villes ont été élues «Capitales européennes de la culture». Les cités lauréates pour cette année sont Guimarães, au Portugal, et Maribor, en Slovénie.

Pour en savoir plus:

Capitales européennes de la culture:

http://ec.europa.eu/culture/news/201207201-capitals-beyond-2019_en.htm

Commission européenne: [Éducation et formation](#)

[Site web de Mme Androulla Vassiliou](#)

Suivez Androulla Vassiliou sur Twitter: [@VassiliouEU](#)

Responsables:

[Dennis Abbott](#) (+32 2 295 92 58); Twitter: [@DennisAbbott](#)

[Dina Avraam](#) (+32 2 295 96 67)

ANNEXE

Prochaines «Capitales européennes de la culture» (2013-2019)

2013: [Marseille \(France\)](#) et [Košice \(Slovaquie\)](#)

2014: [Umeå \(Suède\)](#) et [Riga \(Lettonie\)](#)

2015: [Mons \(Belgique\)](#) et [Plzeň \(République tchèque\)](#)

2016: [Donostia-San Sebastián \(Espagne\)](#) et [Wroclaw \(Pologne\)](#) (voir également [IP/11/800](#) et [IP/11/766](#))

2017: [Au Danemark, Aarhus et Sønderborg sont toujours en lice](#)
[À Chypre, Nicosie et Paphos sont toujours en lice](#)

2018: Pays-Bas et Malte

2019: Italie et Bulgarie

Ordre de passage proposé pour la désignation des «Capitales européennes de la culture» (2020-2033)

| | | | |
|------|----------------------|-------------|--|
| 2020 | Croatie ¹ | Irlande | Pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion |
| 2021 | Roumanie | Grèce | |
| 2022 | Lituanie | Luxembourg | |
| 2023 | Hongrie | Royaume-Uni | Pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion |
| 2024 | Estonie | Autriche | |
| 2025 | Slovénie | Allemagne | |
| 2026 | Slovaquie | Finlande | Pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion |
| 2027 | Lettonie | Portugal | |
| 2028 | République tchèque | France | |
| 2029 | Pologne | Suède | Pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion |
| 2030 | Chypre | Belgique | |
| 2031 | Malte | Espagne | |
| 2032 | Bulgarie | Danemark | Pays candidat ou candidat potentiel à l'adhésion |
| 2033 | Pays-Bas | Italie | |

¹ Sous réserve de l'accession de ce pays en 2013